

Frédérique Puissat est désignée Secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil du 21 novembre 2016

☞ 4 abstentions

1- Contrat de ruralité

Les contrats de ruralités sont conclus entre l'État (représenté par le préfet de département) et les présidents de pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) ou d'établissement public de coopération intercommunale.

Le contrat de ruralité coordonne les moyens financiers et prévoit l'ensemble des actions et des projets à conduire en matière d'accessibilité aux services et aux soins, de développement de l'attractivité, de redynamisation des bourgs-centres, de mobilité, de transition écologique ou, encore, de cohésion sociale.

→ **Moyens**

En 2017, 216 millions du Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) seront dédiés aux contrats de ruralité. Les préfets de département transmettront au préfet de région les opérations à financer avec cette enveloppe. La priorité sera donnée à l'investissement. L'appui à l'ingénierie sera toutefois possible à hauteur de 10 % des crédits attribués (crédits d'étude, d'appui à un recrutement temporaire d'un développeur territorial, etc.).

Les projets inscrits dans ces contrats pourront également s'appuyer sur les financements de droit commun : volets territoriaux des contrats de plan État-Région (CPER), dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), dotation, aides spécifiques....

Le conseil communautaire est invité à autoriser le Président à présenter un dossier de candidature et à signer le contrat de ruralité si celui-ci recevait un avis favorable des services de la Préfecture.

Le contrat de ruralité et le Contrat Ambition Région offrent une opportunité de financement de projets structurants pour le territoire.

Arrivée Ameline Diénot

Pour le territoire Trièves, les axes «projets avancés » sont les suivants :

- Accès aux services et aux soins : Maison de santé à Monestier de Clermont pour 25K€, mise en place d'un dialogue avec les administrations concernées pour une prospective à moyen terme et une concertation : éducation nationale, gendarmerie etc.....

Il sera certainement possible de discuter avec la Poste car, bien qu'étant un établissement privé, elle a une mission de service public.

- Revitalisation des centres bourgs : centre historique de Mens pour 70K€
- Attractivité du territoire : maison de Pays à Clelles pour 100K€, Office de Tourisme mobile pour 32K€
- Mobilité : soutien à la ligne Grenoble/Veynes en lien avec le schéma mobilité alternative du SCOT
- Transition écologique : étude de faisabilité chaufferie bois pour l'EHPAD/mairie de Monestier de Clermont pour 5K€ et fonds de rénovation thermique pour privés et publics pour 540K€
- Cohésion sociale : reconstruction du groupe scolaire de Monestier de Clermont pour 100K€, projet du pôle culture pour la médiathèque pour 25K€ et soutien à la création de chantier d'insertion à la ressourcerie l'étrier.

Arrivée Solange Saulnier

La préfecture a une vraie volonté de signer ce contrat avec le Trièves et il convient donc de lancer ce projet rapidement d'autant plus que le calendrier est serré puisque les contrats doivent être élaborés avant la fin de l'année 2016.

Guillaume Gontard demande des précisions sur la maison de pays à Clelles.

Il s'agit d'un projet du service Tourisme qui serait implanté sur la ZA de la Croizette destiné à valoriser les produits et savoirs faire du Trièves. Aujourd'hui, cette maison de pays n'est qu'à l'état de projet.

Laurent Viillard s'interroge sur l'organisation et dans le cas où ces projets seraient actés, sur les montants.

Les projets pourraient être portés soit par les communes, soit par la CCT selon les cas. Mais il s'agit bien des projets définis dans les 6 axes.

Claude Didier remarque que le montant total des projets présentés dépasse l'enveloppe possible de 200 000 €. La répartition entre les projets sera-t-elle proportionnelle à l'enveloppe obtenue?

Selon Jérôme Fauconnier, cette enveloppe sera répartie selon l'avancement des projets et des autres sources de financement.

Vote : Contrat de ruralité

☞ **Adopté à l'unanimité**

2- Révision des attributions de compensation – approbation du rapport de la CLECT du 5 décembre 2016

Conformément à l'article 1609 nonies C 1er bis du Code Général des Impôts, il est proposé au conseil communautaire la modification des attributions de compensation selon le régime dérogatoire de la révision libre ; à savoir : par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux, statuant à la majorité simple, des communes membres intéressées en tenant compte du rapport de la CLECT.

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts, la CLECT s'est réunie le 5 décembre 2016 pour évaluer le montant des produits transférés à la Communauté de communes du Trièves concernant :

- Le financement du déploiement du Très Haut Débit sur le territoire
- La fermeture du bureau d'information touristique au col de l'Arzelier et la restitution du bâtiment Col Chic à la commune de Château Bernard

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le rapport de la CLECT du 5 décembre 2016.

Vote : Révision des attributions de compensation – approbation du rapport de la CLECT du 5 décembre 2016

☞ Pour : 34 Abstentions : 4

3- Budget Principal : DM n°2

Le FCTVA de l'année a été enregistré en investissement sur le compte 10222 or la quote-part correspondant au FCTVA lié aux dépenses de fonctionnement doit être transférée en fonctionnement.

Il est nécessaire de modifier le budget pour régulariser les écritures comptables liées au FCTVA.

Fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
777 - Quote-Part des subventions transférées		+ 702,00
023 - Virement à la section d'investissement	+ 702,00	
Total	+ 702,00	+ 702,00

Investissement		
	Dépenses	Recettes
102291 – Reprise sur FCTVA	+ 702,00	
021 : Virement de la section de fonctionnement		+ 702,00
Total	+ 702,00	+ 702,00

Vote : Budget Principal : DM n°2

☞ Adopté à l'unanimité

4- Budget Ecoles : DM n°3

Le FCTVA de l'année a été enregistré en investissement sur le compte 10222 or la quote-part correspondant au FCTVA lié aux dépenses de fonctionnement doit être transférée en fonctionnement.

Il est nécessaire d'enregistrer les écritures de régularisation.

Il convient également d'augmenter les crédits des charges du personnel. En effet, de nombreux arrêts maladie de courtes durées ont eu lieu cette année.

Fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
777 - Quote-Part des subventions transférées		+ 395,00
6411 – Salaires	+ 29 000,00	
023 - Virement à la section d'investissement	- 28 605,00	
Total	+ 395,00	+ 395,00

Investissement		
	Dépenses	Recettes
102291 – Reprise sur FCTVA	+ 395,00	
2313 – Travaux en-cours	- 29 000,00	
021 : Virement de la section de fonctionnement		- 28 605,00
Total	- 28 605,00	- 28 605,00

Arrivée Marie Claire Terrier

Vote : Budget Ecoles : DM n°3

☞ Adopté à l'unanimité

5- Autorisation de dépenses à hauteur d'1/4 du budget d'Investissement sur tous les budgets 2017

Dans l'attente du vote des budgets primitifs 2017, la communauté de communes peut, selon les dispositions de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales et par délibération du conseil communautaire, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente.

Il est proposé au conseil communautaire de faire application de cette possibilité à hauteur de 25 % des investissements budgétés en 2016 ; à savoir :

→ **Rappel budget Investissement 2016 :**

	Chapitre 20	Chapitre 21	Chapitre 23
Budget Principal	40 230 €	255 230 €	1 014 914 €
Budget OM		982 053 €	830 038 €
Budget EAU		34 000 €	580 650 €
Budget Ecoles	312 285 €	45 799 €	4 020 000 €
Budget Immo La Croizette		18 162 €	
Budget Tourisme	1 500 €	96 067 €	

→ **Limite de 25 % des investissements budgétés en 2016 :**

	Chapitre 20	Chapitre 21	Chapitre 23
Budget Principal	10 058 €	63 808 €	253 729 €
Budget OM		245 513 €	207 510 €
Budget EAU		8 500 €	145 163 €
Budget Ecoles	78 071 €	11 450 €	1 005 000 €
Budget Immo La Croizette		4 541 €	
Budget Tourisme	375 €	24 017 €	

Vote : Autorisation de dépenses à hauteur d'1/4 du budget d'Investissement sur tous les budgets 2017

☞ **Adopté à l'unanimité**

6- Modification du tableau des effectifs

Avis favorable du Comité technique le 29 novembre 2016

Suppressions de poste		Date d'effet / motif	Créations de poste	
N° de poste	Grade / quotité / service		N° de poste	Grade / quotité / service
2012-93	Assistant de conservation à 35 hebdomadaires	À effet du 1 ^{er} janvier 2017 Culture patrimoine et vie associative Ajustement du grade pour mise en stage de l'agent	2017-93	Adjoint du patrimoine 2 ^{ème} classe à 35 heures hebdomadaires
		À effet du 1 ^{er} février 2017 – programme Leader	2017-135	Attaché à 28 heures hebdomadaires pour 3 ans

Vote : Modification du tableau des effectifs

☞ **Adopté à l'unanimité**

7- Convention de mise à disposition d'un agent technique entre la CCT et l'EHPAD pour l'année 2017

La convention de mise à disposition d'un agent technique polyvalent à l'Age d'Or arrive à son terme le 31 décembre 2016. Il est donc proposé de renouveler cette convention en maintenant le temps de travail à 75% soit 26 heures 15 hebdomadaires d'un adjoint technique compte tenu des besoins de l'EHPAD pour l'année 2017. Coût annuel = 23 421€ pour un temps de mise à disposition de 26h15 hebdomadaires.

Vote : Convention de mise à disposition d'un agent technique entre la CCT et l'EHPAD pour l'année 2017

☞ **Adopté à l'unanimité**

8- Convention de mise à disposition d'un agent administratif pour les missions budgétaires et comptables entre la CCT et l'EHPAD pour l'année 2017

Une convention a été signée pour l'année 2015 en vue de la mise à disposition d'une partie du poste de responsable du service Finances de la CCT à l'EHPAD pour une durée annuelle de 232 heures soit 19,5 heures mensuelles et pour un coût annuel de 4100€. En 2016 il a été proposé de renouveler la convention pour le même volume horaire et de réévaluer le montant en fonction du coût réel (celui-ci n'ayant pas été réévalué depuis 2011). Coût réel pour 232 heures annuelles = 5 644 € soit +1 544 € pour le budget de l'Age d'Or. Compte tenu de ce coût non prévu au budget 2016 il avait été décidé de régulariser en 2 temps soit + 772 € en 2016 et + 772 € en 2017. Le montant de cette mise à disposition s'élèvera donc en 2017 à 5 644 €.

Vote : Convention de mise à disposition d'un agent administratif pour les missions budgétaires et comptables entre la CCT et l'EHPAD pour l'année 2017

☞ Adopté à l'unanimité

9- Demande de subvention pour les travaux sur le bâtiment de captage des eaux minérales à Monestier de Clermont

Il est nécessaire de réaliser des travaux sur le bâtiment de captage des eaux minérales à Monestier de Clermont :

- Mise en place d'une couverture zinc sur les accro-terres,
- Reprise de maçonnerie.

Il est proposé d'autoriser le Président à solliciter le Département, dans le cadre du Label Patrimoine, pour une subvention à hauteur de 40% du montant des travaux du bâtiment de captage des eaux minérales à Monestier de Clermont estimés à 19 582,80 €.

Vote : Demande de subvention pour les travaux sur le bâtiment de captage des eaux minérales à Monestier de Clermont

☞ Adopté à l'unanimité

10- Développer les cultures mellifères – convention d'attribution de subvention aux communes

Dans le cadre du programme « Territoire à énergie positive » et les actions du Plan de paysage du Trièves, une partie des fonds a été fléchée vers des actions en faveur de la biodiversité visant à développer les plantes mellifères sur le territoire dans les espaces publics. Les objectifs principaux sont :

- Diversifier et augmenter la disponibilité de ressources alimentaires pour les abeilles par un fleurissement tout au long de l'année
- développer un partenariat avec les pépiniéristes locaux afin de valoriser leurs activités.

L'association les « Pouces vertes » assiste la Communauté de communes dans la mise en œuvre de cette action.

Les communes volontaires recevront une aide financière pour l'acquisition de plants, arbres, arbustes mellifères et semences prairie fleurie auprès des pépiniéristes locaux fixée à 100 % des dépenses subventionnables avec un plafonnement de 500 € par commune.

Un bonus (dans la limite de 200 €) pourra être accordé aux communes qui présentent un projet plus ambitieux qui assure la pérennité de l'action.

Vote : Développer les cultures mellifères – convention d'attribution de subvention aux communes

☞ Adopté à l'unanimité

11- Renouveau Plan Pastoral Territorial-Trièves

Un Plan Pastoral Territorial (PPT) est un dispositif régional qui a pour objectif de soutenir un développement durable du pastoralisme via la mise en place d'un contrat avec les territoires. Il permet l'accès à des financements régionaux à hauteur de 35% et d'une contrepartie européenne du fonds FEADER équivalente pour des projets en faveur de l'activité pastorale.

La communauté de communes du Trièves a contractualisé un 1^{er} PPT avec la Région Rhône-Alpes sur la période 2010-2015.

Ce 1^{er} PPT a permis la réalisation de travaux d'améliorations pastorales, mais également des animations et des études sur le pastoralisme. L'enveloppe régionale affectée au Trièves était de 96 750 € pour 5 ans, soit un montant total de travaux éligible de 339 600 € sur cette période. Cette enveloppe a été consommée à 93%. Ce contrat est arrivé à son terme en juillet 2015.

Les élus du territoire souhaitent aujourd'hui renouveler ce contrat afin de soutenir le développement des espaces pastoraux du Trièves. Un comité de pilotage exceptionnel s'est tenu le 22 novembre dernier dont les membres se sont unanimement prononcés sur l'opportunité de reconduire un nouveau contrat PPT sur 5 ans, et ainsi proposer une nouvelle candidature en 2017. Un rapprochement avec le PPT des Hauts Plateaux du Vercors pour les communes concernées (Chichilianne, Gresse en Vercors et Saint Andéol) a été évoqué lors de ce comité et sera étudié dans les prochains mois.

Dans un 1^{er} temps, la CCT doit adresser à la Région Auvergne Rhône Alpes une lettre d'intention afin de faire acte de candidature et connaître les possibilités d'engagements financiers de la Région.

Le conseil de communauté est invité à approuver le lancement de l'élaboration de ce nouveau PPT, à autoriser le Président à signer cette lettre d'intention et à engager, le cas échéant, une mission d'accompagnement de cette élaboration auprès de la Fédération des Alpagnes de l'Isère.

Il existe un engagement très fort à la fois des professionnels et des communes à associer la réserve des hauts plateaux à ce travail, ce qui permettrait une réflexion élargie et d'avoir un vrai projet de territoire sur les alpages.

Yann Souriau rappelle que la présence des loups risque cependant d'entraîner de sérieuses difficultés.

Pour Jean-Pierre Agresti et Jean-François Helly, il est important d'associer les propriétaires. Pour les terrains domaniaux appartenant à l'Etat, qui possède une grande surface d'alpages dont la gestion est assurée par l'ONF, en particulier sur le secteur Obiou/Châtel/Grand Ferrand, mais sans doute côté Vercors également, il semblerait que cela n'ait pas été fait.

Le travail n'est pas achevé répond Yann Souriau.

Jean-Bernard Bellier indique qu'il y aura aussi des interventions sur les friches dans les secteurs en déshérence.

Jérôme Fauconnier précise qu'il reste à connaître l'engagement financier de la Région.

Vote : Renouvellement du Plan Pastoral Territorial Trièves

☞ Adopté à l'unanimité

12- Convention de coopération pour la production et la fourniture de repas par le collège Marcel Cuynat à destination des écoles du secteur de Monestier de Clermont

Le Département propose une convention d'une durée de 3 ans, renouvelable par reconduction expresse tous les 3 ans et pour la même durée dont l'objet est d'arrêter les conditions d'exercice conjoint de la compétence de restauration scolaire, entre le Collège, le Département et la Communauté de Communes du Trièves.

Elle fixe notamment :

- Les conditions de coopération entre personnels,
- Les dispositions techniques de fourniture de repas,
- Les modalités administratives et financières.

Vote : Convention de coopération pour la production et la fourniture de repas par le collège Marcel Cuynat à destination des écoles du secteur de Monestier de Clermont

☞ Adopté à l'unanimité

13- Convention de mise à disposition de 2 agents intercommunaux aux communes d'Avignonet, Gresse en Vercors, Sinard, St Martin de la Cluze et à l'association SOS récré

La fabrication des repas pour les cantines scolaires de Monestier de Clermont et des communes d'Avignonet, Gresse en Vercors, Sinard, Saint Martin de la Cluze et l'association SOS Récré s'effectue à la cuisine du collège Marcel Cuynat de Monestier de Clermont.

Deux agents intercommunaux sont mis à la disposition du collège pour la fabrication de ces repas au bénéfice de ces collectivités.

La présente convention a pour objet d'arrêter les conditions de répartition des frais de personnel entre les collectivités ainsi que les charges d'investissement liés à la zone production de la cantine du Collège, imputés au budget du Département de l'Isère, à hauteur de 0,15 € / repas.

Le Vice-président en charge de la vie scolaire propose un projet de convention intégrant le calcul des participations de ces collectivités pour la mise à disposition du personnel et pour la participation à l'investissement du Département en fonction du nombre réel de repas fournis aux collectivités.

Laurent Viillard demande si le surcoût sera répercuté sur les familles ?

Chaque collectivité décidera comment répercuter ce surcoût, répond Jérôme Fauconnier.

Vote : Convention de mise à disposition de 2 agents intercommunaux aux communes d'Avignonet, Gresse en Vercors, Sinard, St Martin de la Cluze et l'association SOS Récré

☞ Adopté à l'unanimité

14- Convention entre le SDIS et la CCT pour l'accueil des enfants de sapeurs-pompiers pendant les temps péri-scolaires lors des interventions

Il est proposé au conseil d'autoriser le Président à signer une convention avec le SDIS qui fixe les modalités d'accueil des enfants de sapeurs-pompiers pendant les temps périscolaires lors des interventions. La communauté de communes s'engage à les accueillir sans demande préalable pour assurer les interventions. Tous les frais liés à cet accueil sont à la charge de la collectivité sous réserve d'un justificatif de présence en intervention.

La convention est valable à compter de sa signature et pourra être résiliée par lettre recommandée pour chacune des parties à tout moment, sous réserve d'un préavis de un mois.

Vote : Convention entre le SDIS et la CCT pour l'accueil des enfants de sapeurs-pompiers pendant les temps péri-scolaires lors des interventions

☞ Adopté à l'unanimité

15- Convention avec la commune de Mens pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux

Il est proposé au conseil d'autoriser le Président à signer une convention avec la commune de Mens pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux : terrain de football, terrain stabilisé, tennis, piscine, city stade, bike parc, gymnase de la salle des Sagnes et le terrain de boules. Des dispositions particulières existent pour les réservations concernant les courts de tennis, la piscine et les terrains de football et stabilisé. Tous ces équipements sont mis à disposition à titre gratuit sauf pour la piscine dont les séances sont facturées à 45 €.

La convention est valable un an à compter de sa signature avec reconduction tacite chaque année

Le Président remercie la commune de Mens pour la gratuité de cette mise à disposition.

Vote : Convention avec la commune de Mens pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux

☞ Adopté à l'unanimité

16- Versement dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse Trièves 2015

Le Contrat Enfance Jeunesse finance l'ensemble de l'offre d'accueil de loisirs, de séjours, les Relais Assistantes Maternelles, les Multi accueils et certains périscolaires.

Vu les versements pour l'année 2015, il convient de répartir cette somme selon les projets éligibles à ce contrat.

Projet	Bénéficiaire	Montant
Garderie péri-restauration Sinard maternelle	Mairie de Sinard	1 380,62€
Garderie périscolaire et péri-restauration St Martin de la Cluze, Avignonet maternelle	Mairie de Saint Martin de la Cluze	2 923,55€
Garderie périscolaire Sinard Treffort maternelle	Association à dos d'âne	156,37€
Garderie périscolaire Château Bernard, Saint Andéol maternelle	SIES	419,81€

Vote : Versement dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse Trièves 2015

☞ Adopté à l'unanimité

17- Tarif redevance OM 2017

Il est proposé au conseil de fixer, après avis de la commission Déchets, le tarif de la Redevance Enlèvement des Ordures Ménagères 2017 à 148 € (tarif inchangé depuis 2013).

Vote : Tarif redevance OM 2017

☞ Adopté à l'unanimité

18- Eau potable – programme de travaux AEP 2017 – 50^{ème} tranche

Investissements programmés pour 2017 :

- SINARD: réfection et déplacement de la conduite de distribution en ø 100 F entre les Dourches et le bas du village. Travaux coordonnés avec l'assainissement communal : 55 000 € HT
- AVIGNONET : renforcement de la conduite de distribution en ø 125 F à l'entrée du hameau des Marceaux sur 370 ml (liaison entre 2 sections neuves) : 39 000 € HT

Soit un montant total de travaux de **94 000 € HT**.

Le conseil communautaire est invité à approuver la programmation 2017 et à autoriser le Président à solliciter les subventions auprès de l'agence de l'eau et du département.

Vote : Eau potable – programme de travaux AEP 2017 – 50^{ème} tranche

☞ Adopté à l'unanimité

19- Tarifs d'adhésion au réseau de lecture publique de la CCT

Le **réseau de lecture Publique** est composé d'une médiathèque tête de réseau (Mens), de deux médiathèques (Le Percy, Monestier-de-Clermont) et 8 bibliothèques relais : Chichillianne, Clelles, Lalley, Saint Jean d'Hérans, Saint Martin de Clelles, Saint-Martin-de-la-Cluze, Saint Michel les Portes et Tréminis.

Les tarifs proposés pour l'ensemble du réseau de lecture publique de la Communauté de Communes à **partir du 1^{er} janvier 2017** sont les suivants :

1. **Adhésion famille:** 15€

Cette adhésion pourra être réglée avec le chèque Adhésion culturelle (le Pack loisirs du Conseil Départemental de l'Isère), conformément à la délibération « Convention d'affiliation chèque Jeune » du 27 février 2012.

2. **Adhésion individuelle:** 10€

3. **Adhésion collectivité et association:** 18€

4. **Adhésion vacanciers :**

- 5 € jusqu' à un mois, au-delà tarif classique (famille ou individuel).

5. **Adhésion hors CCT :**

- Famille : 18€
- Individuelle : 12€

6. Gratuité :

- La consultation des ouvrages sur place est libre et gratuite.
- Pour les usagers habitants le territoire :
- Enfant jusqu'à 18 ans (Autorisation parentale pour l'inscription de mineurs, annexes).
- Chômeurs, personnes au RSA, (sur présentation d'un justificatif, en cours de validité), personnes en situation de handicap.
- Etudiant (sur présentation d'une carte étudiant, en cours de validité)
- Les écoles, structures Enfance-Jeunesse de la Communauté de Communes du Trièves, AFR, Lire et Faire Lire, RAM et crèches.
- Bénévoles du réseau de lecture publique (CCT).

Vote : Tarifs d'adhésion au réseau de lecture publique de la CCT

☞ Adopté à l'unanimité

20- Autorisation donnée au Président de solliciter une subvention auprès du Département pour la lecture publique – programme d'amélioration des lieux d'accueil du public

Dans le cadre du projet d'amélioration de l'accueil des publics, il est proposé :

- L'installation d'une banque d'accueil à la médiathèque de Monestier-de-Clermont,
- L'acquisition de mobilier à la Bibliothèque-relais de Chichilianne (agrandissement du local dédié à la Bibliothèque)

Le coût total s'élève à 3 883,35 € HT.

Le conseil communautaire est invité à approuver ce programme et à autoriser le Président à solliciter une subvention du conseil départemental à hauteur de 50%.

Vote : Autorisation donnée au Président de solliciter une subvention auprès du Département pour la lecture publique – programme d'amélioration des lieux d'accueil du public

☞ Adopté à l'unanimité

- Questions diverses

☐ **Informations diverses :**

- Réunion de la CLECT le 9 janvier à 19h
- Réunion de la commission « Finances » le 17 janvier à 18h30
- DOB le 30 janvier 2017.

Jean-Pierre Agresti et Victor Vecchiato annoncent que le préfet a donné son accord pour la fusion des communes de Cordéac et de St Sébastien qui deviendront au 1^{er} janvier 2017: Châtel en Trièves. Le premier conseil municipal aura lieu le 20 janvier prochain avec l'élection d'un nouveau maire et fonctionnera de cette manière jusqu'au prochain mandat.

Frédérique Puissat indique qu'une réunion à propos du transport scolaire va avoir lieu prochainement pour cette nouvelle commune. Elle ne manquera pas de les tenir informés.

Victor Vecchiato précise qu'un courrier a été envoyé à l'inspection académique pour lui demander de revenir sur l'annulation d'un poste d'instituteur à la rentrée 2017. En effet, la commune aura les effectifs nécessaires au maintien de la classe et cela pour les 5 prochaines années. Il précise que les maternelles resteront à Mens et qu'il y aura une classe unique de primaire à Chatel en Trièves.

Départ de Béatrice Vial

Frédérique Puissat informe que la visite du Préfet, initialement prévue le 21 décembre, est reportée courant janvier 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.